

N° 405. — Par arrêté du Gouverneur en date du 17 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, le sieur Ay-Hemi a été dispensé de la production de son acte de naissance et du consentement de ses père et mère, à l'effet de contracter mariage.

---

N° 406. — Par arrêté du Gouverneur en date du 17 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et du consentement de ses père et mère a été accordée au sieur Ah-Piang, à l'effet de contracter mariage.

---

N° 407. — Par arrêté du Gouverneur en date du 17 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la dame Farenui, à l'effet de contracter mariage.

---

N° 408. — Par arrêté du Gouverneur en date du 17 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la demoiselle Ahuura a Manutahi, à l'effet de contracter mariage.

---

N° 409. — Par arrêté du Gouverneur en date du 17 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la demoiselle Tehuaiterai a Tepea, à l'effet de contracter mariage.

---

N° 410. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la dame Vahine a Taharia, à l'effet de contracter mariage.

---

N° 411. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la dame Teatarau a Maire, à l'effet de contracter mariage.